

leur bannière : NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS ! La langue est souvent la sauvegarde de la religion. Enlevez sa langue à un peuple, et il finira tôt ou tard à se fondre avec la nationalité au milieu de laquelle il se trouve, en épousant ses coutumes et ses habitudes, et, malheureusement souvent aussi, ses croyances religieuses.''

J'ignorais alors qu'il se faisait des efforts soutenus pour angliciser le peuple de ces colonies anglaises, et surtout pour en faire disparaître la langue française. Aussi ai-je reçu après, force félicitations de ceux qui résistent autant qu'ils le peuvent à ce mouvement.

Comme coutumes particulières, je noterai que l'évêque ne donne pas ici la bénédiction au peuple après l'instruction, c'est au prédicateur même à le faire, et après la messe, on chante le *Domine salvum fac regem*, avec le verset et l'oraison que le prêtre chante au missel.

Après la chapelle, chez les Dominicains, c'est le réfectoire qui requiert le plus d'attention. Jamais viande ne peut paraître dans ce réfectoire, et toujours le silence doit y être observé. Le général même de l'Ordre ne peut y donner le *Deo gratias*; ce droit est réservé aux seuls évêques qui appartiennent à l'ordre. Si quelque Père a dispense de la règle, pour faire gras, en raison de sa santé, il lui faut manger dans une autre pièce, il ne peut alors prendre sa place au réfectoire. Il en est de même des étrangers que l'on reçoit, s'il ne veulent s'astreindre au maigre, ils doivent prendre leurs repas dans un autre réfectoire. Mais cela n'a lieu que pour le dîner seulement, car les autres repas sont toujours en maigre. Il va sans dire que pour M. Huart et moi, le réfectoire principal ne nous a vus au dîner que les vendredis, tous les autres jours c'est dans un autre réfectoire que nous avons pris notre dîner.

C'est aussi dans ce réfectoire que se prenait le dîner aujourd'hui, auquel assistait l'archevêque pour honorer les deux prêtres Canadiens. Il y avait à part nous, un autre étranger